

■ **Droguerie Centrale Rihs Roland**, à Nyon (FOSC du 10.04.1995, p. 1966). La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 68 ORC (décès du titulaire).
Journal no 3037 du 22.03.2004
(02186622 / CH-550.0.000.086-8)